

# Il stocke de l'héroïne chez la mère de son fils à Châlons

MIS EN LIGNE LE 18/03/2021 À 18:53 ✎ MARGAUD DÉCLEMY

Lors d'une perquisition au domicile d'une Châlonnaise dans le cadre d'une enquête sur des faits de séquestration, les policiers ont découvert de la drogue en septembre.



*Les policiers avaient réalisé une perquisition chez l'ex-compagne du mis en cause en septembre. - Illustration*

**La perquisition menée au domicile de la mère de son fils, dans un immeuble du Groupe-Libération-Nord ce 15 septembre 2020, s'est avérée fructueuse.**

Non pas pour l'enquête en cours pour les faits de **séquestration et enlèvement pour lesquels le Châlonnais de 32ans était soupçonné** (lire par ailleurs), mais en matière de stupéfiants. Dans la poche de deux de ses manteaux, accrochés dans une penderie, les policiers ont retrouvé deux paquets. L'un de 100 g, l'autre de 220 g. Et après vérifications, il s'est avéré qu'il ne contenait ni farine ni médicaments mais bien de l'héroïne.

« Cela a été la dépression, la spirale et puis il a tout arrêté, en gardant l'héroïne sous le bras »

Absent lors de la fouille domiciliaire en raison de son état de santé qui empêchait son transport, le jeune homme n'a pu immédiatement s'expliquer sur la présence de cette drogue dans ses vêtements. Son ex-compagne a cependant immédiatement indiqué aux forces de l'ordre qu'elle ne lui appartenait pas. « *Elle ne pensait pas qu'elle pouvait avoir ça chez elle* », rapporte le tribunal, ce mercredi après-midi, pendant l'instruction du dossier. Elle ne savait d'ailleurs pas que le père de son fils en consommait et a mis cet achat sur le compte de son addiction aux jeux de hasard, dans le but d'effectuer un remboursement.

## Relaxé des faits de séquestration

Le 15 juillet 2020, un homme déposait plainte. **Il indiquait aux enquêteurs avoir été séquestré entre le 7 et le 8 juillet**

dans son Audi A3 par deux hommes qu'il désignait comme l'homme de 32 ans jugé ce mercredi et un autre membre de sa famille. Il précisait aux policiers avoir été forcé de céder la BMW de sa compagne sous la menace d'armes, puis, après plusieurs allers-retours entre Châlons, quartier Orléans et Reims, autour de la basilique Sainte-Clotilde, avoir été abandonné blessé, avec une balle dans le genou. Jugés en comparution immédiate le 22 octobre pour ces faits, les deux mis en cause avaient été relaxés. **Le parquet comme la partie civile ont cependant fait appel de cette décision.**

Elle ne le connaissait cependant pas si bien que cela. Ou monsieur a bien voulu lui dire ce qu'il voulait. Entendu au commissariat après cette découverte, le trentenaire a en effet admis l'avoir acquise « *6 euros le gramme un mois et demi avant la perquisition* », à une période où il n'était pas bien dans sa tête. Et il en a effectivement consommé, « pas longtemps ». « Cela a été la dépression, la spirale et puis il a tout arrêté, en gardant l'héroïne sous le bras », détaille son conseil Maître De La Roche.

Il ne s'en est pas débarrassée et a préféré la stocker chez son ancienne compagne plutôt que dans le logement de ses parents, qui l'hébergent. Pourquoi ? Il n'a pas vraiment d'explication malgré le danger que peut représenter cette drogue au domicile d'un enfant de 6 ans. « *C'est de la drogue dure* », lui a rappelé le ministère public en requérant **120 jours-amendes à 10 euros**, contre le prévenu qui a reconnu, sans détours, être le détenteur de ces produits illégaux. Malgré l'état de récidive relevé pour cette infraction à la législation sur les stupéfiants, ses cinq mentions figurant sur son casier étant anciennes, le tribunal a condamné le Châlonnais à la peine requise par le parquet.

